

<b>Axe 1</b>	<b>Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité</b> <i>Sous-axe 1.2 – Accompagner les secteurs prioritaires dans la réduction de leurs impacts</i>
<b>Mesure 16</b>	<b>Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité</b>
<b>Ministères et opérateurs pilotes</b>	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) – Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP) Bureau de la performance environnementale du bâtiment et de l'animation territoriale (QC2)
<b>Autres ministères et opérateurs impliqués</b>	Ministère de la Culture – Secrétariat général & Direction générale des patrimoines et de l'architecture Haute-fonctionnaire à la Transition écologique et au Développement durable Service de l'architecture Service du patrimoine – SDMHSP – Bureau de l'expertise et des métiers Délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation Ministère de l'intérieur et des outre-mer (MIOM–DGOM) Ministères disposant d'un patrimoine bâti important Acteurs de la construction, de la rénovation, de la réhabilitation et de la restauration des bâtiments
<b>Contexte/enjeux</b>	<p>Le secteur du bâtiment est un acteur majeur pour la préservation et la restauration de la biodiversité :</p> <p>Via ses impacts, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Est le principal contributeur à l'artificialisation des sols <i>[Voir mesure 2 sur la lutte contre l'artificialisation]</i></li> <li>– Consomme des ressources naturelles</li> <li>– Emet une grande quantité de gaz à effet de serre</li> </ul> <p>Mais il peut également permettre sa préservation et sa restauration par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'intégration de la nature en ville, les liens avec l'écosystème et les continuités écologiques</li> <li>– L'utilisation de solutions fondées sur la nature (végétalisation des enveloppes)</li> <li>– L'utilisation raisonnée du foncier (rénovation, réhabilitation et restauration, et mobilisation du parc existant plutôt que constructions neuves) et des ressources (usages de matériaux recyclés, plutôt que des matériaux neufs, usage de matériaux issus de circuits courts)</li> <li>– L'élaboration d'outils de mesures d'impact (bilans carbone, ...)</li> <li>– L'accueil d'espèces via des méthodes de construction adaptées, des gîtes, nichoirs, hôtels à insectes, ...</li> </ul>

<p><b>Action 1</b></p> <p>Pilote : MTECT / DGALN</p>	<p><b>Objectif : Favoriser la végétalisation des bâtiments</b></p> <p><u>Description de l'action :</u>  Les lois climat et résilience et APER introduisent des obligations relatives à la végétalisation des toitures de certains bâtiments non-résidentiels, neufs et existants. Afin d'accompagner les acteurs du secteur dans cette démarche et de favoriser la mise en œuvre de dispositifs présentant les meilleurs bénéfices environnementaux et pour la biodiversité, un guide d'accompagnement sera réalisé et diffusé.</p> <p>Dès 2024, une mission d'évaluation produira ses recommandations pour permettre l'indépendance de l'expertise écologique vis-à-vis du maître d'ouvrage lors des études environnementales préalables aux projets d'aménagement.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u>  ⇒ Réalisation du guide</p>
<p><b>Action 2</b></p> <p>Pilote : MTECT / DGALN</p> <p>Copilote : MC (DGPA, service de l'architecture)</p>	<p><b>Objectif : Promouvoir la construction, réhabilitation, restauration et rénovation écologiques (filiale courte et recyclage des matériaux, ressources renouvelables, préservation de la biodiversité, végétalisation).</b></p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque année, seront menées des actions d'information et de sensibilisation, en intervenant lors d'événements organisés par les partenaires et lors de webinaires.</li> <li>- Par ailleurs, un guide « Etat » présentant des solutions techniques applicables et généralisables pour concilier les impératifs techniques des travaux de rénovation (et dans une moindre mesure de construction neuve), avec les besoins des espèces inféodées au bâti sera réalisé. Ce guide se basera sur les nombreux travaux déjà disponibles afin de les synthétiser ou de les compléter et associera l'ensemble parties prenantes concernées par les enjeux relatifs à la rénovation, à la construction et à la biodiversité. Il mettra notamment l'accent sur la nécessité de réaliser un diagnostic initial et la protection des espèces présentes sur le bâtiment. L'élaboration de ce guide pourra s'appuyer sur la recherche et l'expertise développées dans les écoles nationales supérieures d'architecture. Un guide spécifique à l'outre-mer sera également réalisé.</li> </ul> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u>  ⇒ Réalisation des guides</p>
<p><b>Action 3</b></p> <p>Pilote : MTECT / DGALN</p>	<p><b>Objectif : Développer la formation et les partenariats relatifs à la biodiversité, notamment dans les écoles nationales supérieures de l'architecture, les instituts d'urbanisme, les écoles du paysage, ainsi que les écoles d'ingénieur (par exemple avec les établissements d'enseignement supérieur en écologie).</b></p> <p><u>Description de l'action :</u>  Chaque année, seront menées des actions de formation au sein des services de l'Etat, de l'école des Ponts et Chaussées, des Ecoles nationales supérieures d'architecture et d'autres écoles avec lesquelles pourront être liés des nouveaux partenariats. Des partenariats seront recherchés également avec les universités</p>

	<p>en outre-mer.  <i>[Voir aussi la mesure 34 sur la formation et les métiers de la biodiversité]</i></p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u>  ⇒ Nombre de formations : 3/an</p>
<p><b>Action 4</b></p> <p>Pilote : Ministère de la Culture / DGPA</p>	<p><b><u>Objectif</u> : Valoriser les apports des sciences du patrimoine</b> pour réhabiliter des savoir-faire et retrouver la composition de matériaux anciens résistants et durables ainsi que les protocoles de conservation et de prolongation de l'usage des matériaux.</p> <p><u>Description de l'action :</u>  Cela se traduira par des actions de valorisation, de communication professionnelle et de publication des résultats de la recherche.</p>
<p><b>Action 5</b></p> <p>Pilote : MTECT / DGALN</p> <p>Copilote : MEFSIN/DGE/S DCAR</p>	<p><b><u>Objectif</u> : Former les entreprises du secteur du bâtiment aux enjeux relatifs à la biodiversité et notamment à la préservation et à l'accueil des espèces du bâti.</b></p> <p><u>Description de l'action :</u>  Elaborer un module de formation dédié à la prise en compte, à la préservation et à l'accueil de la biodiversité lors des opérations de rénovation et de construction neuve. Celui-ci pourrait par exemple être diffusé auprès des entreprises du bâtiment, des accompagnateurs de la rénovation, etc., et à terme s'insérer dans le corpus de formations existantes à destination des professionnels du bâtiment. Réaliser un module de formation adapté à l'outre-mer.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u>  ⇒ Réalisation du module « biodiversité »</p>

<p><b>Action 6</b></p> <p>Pilote : MTECT / DGALN</p> <p>Co-pilote : MC service de l'architecture</p> <p>Appui : MCP/DGE</p>	<p><b>Objectif : Soutenir l'intensification de l'utilisation des matériaux bas-carbone dans la construction.</b></p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La RE2020 encourage déjà l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction neuve <i>via</i> des seuils contraignants pour l'impact carbone des bâtiments en cycle de vie</li> <li>- Les actions de soutien aux filières biosourcées et géosourcées, <i>via</i> un accompagnement régulier se poursuivront. Des appels à projets sont en cours pour une meilleure caractérisation de ces matériaux mis en œuvre dans le bâtiment.</li> <li>- D'ici à 2030, l'usage des matériaux biosourcés ou bas-carbone doit être développé dans la commande publique (via la mise en œuvre de l'article L. 228-4 du code de l'environnement et l'usage de labels).</li> </ul> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de projets retenus aux AAP permettant l'industrialisation et la caractérisation des biosourcés et géosourcés : 25</li> <li>⇒ Publication du décret pour l'usage des matériaux biosourcés dans la commande publique</li> </ul>
<p><b>Action 7</b></p> <p>Pilote : MTECT / DGALN</p> <p>Co-pilote : MC service de l'architecture</p>	<p><b>Objectif : Le cadre commun de référence « CAP 2030 » proposera un volet biodiversité pour les projets de construction neuve</b></p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <p>Les travaux sont en cours pour constituer un référentiel commun permettant la reconnaissance des projets de construction souhaitant se montrer plus exemplaires que la RE2020 et pouvant comporter, entre autres, les volets suivants : la gestion durable de l'eau, l'empreinte carbone, et la biodiversité. La publication du référentiel est prévue pour 2025. Il favorisera l'émergence de labels privés.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Publication du référentiel CAP 2030 avec le volet biodiversité :</li> </ul>

## Mots-clés

### Pression IPBES

- Changement d'usage des terres et des mers**
- Surexploitation des ressources naturelles**
- Dérèglement climatique**
- Pollutions de l'eau, des sols et de l'air
- Espèces exotiques envahissantes

### Cible Cadre mondial

- C01 Aménagement du territoire
- C02 Restauration
- C03 Aires protégées
- C04 Conservation et restauration des espèces
- C05 Surexploitation
- C06 Espèces exotiques envahissantes
- C07 Pollutions
- C08 Changement climatique
- C09 Utilisation durable des espèces sauvages
- C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture

- C11 Solutions fondées sur la nature
- C12 Nature en ville
- C13 Partage des avantages
- C14 Politiques publiques
- C15 Entreprises
- C16 Citoyens
- C17 Biosécurité
- C18 Incitations
- C19 Financements
- C20 Mobilisation et renforcement des capacités
- C21 Connaissance
- C22 Société inclusive
- C23 Egalité femmes hommes

### Public Cible

- Etat
- Opérateurs de l'Etat
- Régions
- Départements
- EPCI
- Communes
- Entreprises
- Acteurs financiers
- Associations et fédérations**
- Citoyens

### Milieus

- Mers et océans
- Littoral et zones côtières
- Eau douce
- Montagne
- Forêts
- Milieu urbain
- Milieu agricole
- Zones humides
- Sols

### Outre-mer

- oui
- non

### Ministères et opérateurs

- MTECT/DHUP
- Ministère de la Culture, Ministères disposant d'un patrimoine bâti important (Éducation nationale, Armées, etc.)
- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

## Calendrier (jalons)

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Action 1</b> Favoriser la végétalisation des bâtiments	Réalisation d'un guide	Diffusion du guide	Diffusion du guide	Diffusion du guide	Diffusion du guide	Diffusion du guide	Diffusion du guide	Diffusion du guide
<b>Action 2</b> Promouvoir la construction, réhabilitation, restauration et rénovation écologiques	Réalisation d'un nouveau webinaire sur 2 jours	Poursuite des interventions et webinaires + Réalisation d'un guide + recueil de bons exemples + capitalisation de la recherche en architecture	Diffusion du guide webinaires + Réalisation d'un guide + recueil de bons exemples + capitalisation de la recherche en architecture	Diffusion du guide	Diffusion du guide	Diffusion du guide + Diffusion du guide	Diffusion du guide + Diffusion du guide	Diffusion du guide
<b>Action 3</b> Développer la formation et les partenariats relatifs à la biodiversité	Poursuite des formations							
<b>Action 4</b> Valoriser les apports des sciences du patrimoine								
<b>Action 5</b> Former les entreprises du secteur du bâtiment aux enjeux relatifs à la biodiversité et notamment à la préservation et à l'accueil des espèces du bâti	Elaboration du module de formation					Formation des acteurs		
<b>Action 6</b> Soutenir l'intensification de l'utilisation des	Accompagnement et soutien aux filières + recueil de bons exemples + capitalisation de la recherche en architecture					Elaboration du décret		

matériaux bas-carbone dans la construction		
<b>Action 7</b> Le cadre commun de référence « CAP 2030 » proposera un volet biodiversité pour les projets de construction neuve	Travail de finalisation du référentiel	Publication du référentiel